

Renvoi au comités d'aliénation et d'instruction publique de la demande de la commune d'Arsonval de disposer de l'église pour les assemblées, du presbytère pour loger l'instituteur et l'autorisation d'élever un autel à la patrie, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comités d'aliénation et d'instruction publique de la demande de la commune d'Arsonval de disposer de l'église pour les assemblées, du presbytère pour loger l'instituteur et l'autorisation d'élever un autel à la patrie, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 49;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13443_t1_0049_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

faction brissotine qui souillait votre sein voulait nous donner des fers en voulant nous donner un roi, fut bientôt écrasée par les foudres que vous lancâtes du sommet de votre Montagne, et, comme elle le méritait, ne tarda pas, à expier ses complots liberticides sur l'échafaud.

La représentation nationale devait expirer sous le poignard sanglant de certains scélérats et perfides qui avaient pris le masque du patriotisme pour mieux tromper le peuple. Le dessein avait été formé, c'en était fait de la République. Votre Comité de salut public toujours vigilant pour conserver les intérêts du peuple, vient à bout de découvrir les conspirateurs et les livre au tribunal révolutionnaire pour être condamnés à nous payer de leur sang le mal qu'ils auraient osé commettre envers vous.

Représentans, notre indignation a éclaté, nous n'avons pu nous empêcher d'exhaler notre fureur lorsque nous avons appris que votre vie avaient été en danger, mais à notre colère a succédé la joie en apprenant que les traîtres étaient connus et qu'ils avaient péri sous le rasoir national.

Grâces vous soient rendues, Citoyens représentans, vous faites tout le bien possible pour la chose publique, aussi le sort du peuple ne pouvait être dans des mains plus pures et plus incorruptibles. Votre amour pour la patrie nous est connu, enfin on ne peut s'empêcher d'admirer votre surveillance, votre courage et vos mesures révolutionnaires.

Continuez, Montagnards infatigables, nous savons que vous ne craignez pas les orages, et devriez vous les craindre ? Non ! les bayonnettes des républicains forment autour de votre enceinte un rempart inaccessible pour opposer à vos ennemis. Nous n'ignorons pas vos travaux pénibles pour écraser les hydres sanguinaires qui favorisent les tyrans, tant est grand notre plaisir lorsqu'ils disparaissent du sol de la liberté et que nous nous écrions : vive la République, ils n'étaient pas dignes d'en respirer l'air doux et pur.

Nous vous conjurons au nom sacré de la patrie, restez fermes à vos postes ; c'est le cri unanime des républicains, poursuivez votre brillante carrière jusqu'à ce que le laurier de la victoire couronne votre ouvrage. La patrie, par vous heureuse vous sera reconnaissante, et pour reconnaissance de son bonheur, vous verrez vos commettans joyeux venir dans votre auguste sénat apporter sur vos fronts une couronne civique et immortelle, en en faisant retentir les voûtes sacrées de cet air tendre et aimable : Vive nos braves Montagnards (bis), ils ont sauvé la République. S. et F..

Nous serons les soldats de la liberté et nous nous battons pour elle jusqu'à la mort ».

CHALIER (caporal fourrier de la Cie), PALAZY, ELLUT, CARSSONNET, DUHOUR, ROUGIER, BONTOUT [et suivent les autres signatures illisibles].

10

Le substitut de l'agent national du district de Tours écrit à la Convention que plus de 200 adjudications sont faites aujourd'hui ; elles offrent un total de 1 500 985 liv. sur une estima-

tion de 613 611 liv., ce qui prouve l'attachement des habitans de ce district aux propriétés nationales.

Insertion au bulletin, renvoient au Comité des domaines nationaux (1).

11

Le conseil général de la commune d'Arsonval (2) demande à la Convention nationale la conservation de la ci-devant église, pour servir tant aux assemblées primaires du canton, qu'aux assemblées générales de la commune pour y expliquer les lois et y chanter des hymnes de la liberté.

Il demande en outre qu'on lui accorde le presbytère pour y loger l'instituteur de la commune, et qu'on l'autorise à élever un autel à la patrie sur une place dépendante de cette maison. Ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste.

Insertion au bulletin, renvoi aux Comités d'aliénation et d'instruction publique (3).

12

Les maires et officiers municipaux de Bagnols (4) envoient à la Convention l'état de toutes les offrandes faites à la patrie par leur commune : elles consistent en 14 vestes, 14 culottes, 28 chemises, 14 paires de guêtres, 28 cols, 1 600 liv. données à deux citoyens pour aller auprès des représentans Albite et Dubois-Crancé lors de la foire départementale, 30 000 liv. données à différentes époques aux volontaires, et un grand nombre d'autres objets.

Cette commune a en outre envoyé au district les dépouilles des ci-devant églises, rempli toutes les réquisitions qui lui ont été faites, et fourni au-delà des contingens qui lui ont été demandés.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Bagnols, 11 flor. II] (6).

« Citoyens représentans,

Nous vous faisons passer sous ce pli l'état de tous les objets que notre commune a fourni depuis la révolution. Nous venons de le faire passer au Comité de salut public ; si vous trouvez qu'il soit utile au bien général de l'insérer au bulletin, nos concitoyens le verraient avec plaisir. Quoique nous pouvons vous assurer que leur vœu à cet égard, n'est point dicté par aucun sentiment d'égoïsme. S. et F.. »

RIPERT, MANIAL, LANDRAU, GENSOUL, CHABERT.

(1) P.V., XXXVIII, 136. B⁴ⁿ, 8 prair. (suppl⁴) et 10 prair. (1^{er} suppl⁴) ; *Audit. nat.*, n° 614 ; *J. Mont.*, n° 33 ; *J. Perlet*, n° 615.

(2) Et non Arsouval, Aube.

(3) P.V., XXXVIII, 137. B⁴ⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl⁴).

(4) Gard.

(5) P.V., XXXVIII, 137. B⁴ⁿ, 9 prair. (suppl⁴) ; *J. Fr.*, n° 611 ; *Mon.*, XX, 590.

(6) C 304, pl. 1134, p. 21, 22.